

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 17.07.2020
ID : 089-200039642-20200715-34_2020-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le quinze juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. HACQUIN Denis, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeanine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : M. BARJOU Gilles, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. CLEMENT Bernard, Mme DUFIT Sophie, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPANGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 74 - Présents : 69 - Absent(s) : 2 - Pouvoir(s) : 3 - Votants : 72 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. José PONSARD), <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique (a donné pouvoir à M. LETRILLARD Laurent), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. Cédric CLECH).</p>
<p>Délibération n° 34-2020</p>	<p>Absents non excusés : <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Secrétaire de séance : M. LEVOY Thomas</p> <p>Date de convocation : 10 juillet 2020</p>

Objet :

Le conseil communautaire,

ADMINISTRATION GENERALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,

Election

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Election des vice-présidents

Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,

Considérant que le conseil municipal de la commune de Sennevoy-le-Bas n'est pas installé,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

DÉCIDE

De proclamer les résultats suivants :

Premier vice-président en charge de « Développement économique, numérique, et économie sociale et solidaire » :

Monsieur Régis LHOMME est proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Après l'élection du 1^{er} vice-président, Madame Nadine CHAMPAGNE-MANTEAU est partie. La commune de VILLON a été représentée par la suppléante, Madame LAVANANT Kimberley.

Deuxième vice-président en charge de « Tourisme et promotion du territoire » :

Monsieur Cédric CLECH est proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Troisième vice-président en charge de « Scolaire, Enfance, Jeunesse » :

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU est proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Quatrième vice-président en charge de « Services à la personne » (petite enfance, mobilité, santé, social) :

Monsieur José PONSARD est proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

Cinquième vice-président en charge de « Aménagement du territoire » :

Madame Emilie ORGEL est proclamée cinquième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Sixième vice-président en charge de « Environnement et Développement Durable » :

Monsieur Pascal LENOIR est proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

Septième vice-président en charge de « Culture et Sports » :

Marc CALONNE est proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).